

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 5 décembre 2016 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : François Théberge, Michel Gagnon, Jules Bernier, Michel Roberge, Martin Hudon et Berthold Allard.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

16.12.175 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**16.12.176 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DU 7 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 novembre 2016;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 7 novembre 2016.

**16.12.177 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7
NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté sans amendement.

16.12.178 COMPTES

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 11, novembre 2016, au montant total de 81 945.91 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 21 505.59 \$, une liste des salaires payés au montant de

20 526.45 \$, une liste des comptes à payer au montant de 39 913.87 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 364.83 \$.

** *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance. Aucun sujet n'a fait l'objet d'une résolution.

** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION NO. : 16.12.179

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h00 :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| - 9 janvier | - 3 juillet |
| - 6 février | - 7 août |
| - 6 mars | - 11 septembre |
| - 3 avril | - 2 octobre |
| - 1 ^{er} mai | - 13 novembre |
| - 5 juin | - 4 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

16.12.180 **SUBVENTION** **ACCORDÉE** **POUR**
L'AMÉLIORATION **DU RÉSEAU** **ROUTIER**
MUNICIPAL (41 213 \$)

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant de subventionné de 41 213 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

16.12.181 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'approuver le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc tel que présenté daté du 5 décembre 2016 et de faire parvenir une copie à chaque adresse civique.

16.12.182 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 194-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 154-2011 VISANT À REMPLACER LE TEXTE DE L'ARTICLE 11.6.7 – BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE À UNE MAISON MOBILE – ZONE H33

ATTENDU QUE le premier projet de règlement no. 194-2016 a été adopté le 12 septembre 2016.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 septembre 2016 et qu'aucune personne ne s'est présentée à cette assemblée.

ATTENDU QUE suite à la révision par la MRC Maria-Chapdelaine du premier projet de règlement no. 194-2016, il n'y a aucune modification à apporter au premier projet de règlement qui a été adopté le 12 septembre 2016.

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc adopte le second projet de règlement portant le numéro 194-2016 tel que libellé en titre comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

16.12.183 BUDGET POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION PAR M. LE MAIRE

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'approuver un budget de frais de représentation au montant de 300 \$ pour l'année 2017 pour monsieur le maire, sans autorisation préalable, pour participer à des activités dont l'invitation et l'activité se produisent entre deux réunions du conseil.

16.12.184 OPÉRATION SAPIN DU BONS SENS

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

De participer à l'Opération Sapin du bon sens qui aura lieu en janvier 2017 visant la récupération des arbres de Noël naturel.

**16.12.185 RÉUNION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De fixer la réunion spéciale pour la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2017 au lundi 16 janvier 2017 à 19h00.

**** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

À 20h58, monsieur Martin Hudon propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier